

Les nouvelles de l'Environnement
 Le journal de l'ONG "Ulanga-Ngazidja" Comores

Editorial

Placer l'adaptation au changement climatique parmi les priorités du développement

Dans les îles de la lune, on a de plus en plus de mal, à percevoir au delà des discours, la place que nos autorités accordent à la protection de l'environnement. En effet, il ne se passe pas un jour sans que l'on parle des questions environnementales.

Or il faut se rendre à l'évidence que le discours sonne un peu creux face aux problèmes à résoudre. Prenons l'exemple de l'adaptation au changement climatique. Si notre pays a ratifié les textes internationaux en la matière, la question semble être restée au sein des techniciens et les décideurs politiques n'accordent pas assez d'intérêt à cette problématique. Or, nous savons qu'il est nécessaire de mettre en place un cadre ou un programme global d'action pour l'adaptation.

Le Programme d'Action National pour l'Adaptation (Pana) qui a été validé et dont le projet qui en est issu a commencé à connaître un début d'exécution ne peut suffire, sans une coordination et une mise en cohérence des politiques d'adaptation à tous les niveaux. La mise en œuvre des mesures d'adaptation de manière intégrée dans les politiques de développement durables est une des conditions pour réussir cet exercice.

Les exécutifs des îles, qui ont le regard ailleurs auraient un intérêt certain à s'en saisir pour aider les communautés à développer des projets et à renforcer leurs capacités.

Hachime Abdérémane

Le Parc marin de Mohéli

A l'heure où l'on commémore l'Année internationale de la biodiversité nous consacrons notre dossier à la première aire protégée du pays.



F. Beudard

Lire pages 4 et 5

**Bandamadji-Itsandra
Commune propre**

Lire page 3

**Gestion décentralisée des
ressources naturelles**

Pages 2 et 7

**Ecotourisme
De la théorie à la pratique**

Page 8



Le nouveau logo
d'Ulanga-Ngazidja

La production de ce numéro a été rendue possible grâce au Progeco avec l'appui de la Commission de l'Océan Indien et du financement de l'Union Européenne

De la gestion décentralisée des ressources naturelles à la création de l'aire protégée du Karthala

Dans le cadre de mise en œuvre de la feuille de route sur la création des aires protégées, un travail important de terrain est en cours avec le projet « OCB/PNUD » en collaboration avec ses partenaires.

Ce travail est axé principalement sur la validation du diagnostic initial de l'écosystème et le choix d'aires représentatives pour l'éventuelle aire protégée du Karthala, une délimitation physique et de zonage, et des négociations pour l'élaboration de 4 accords de cogestion dans 4 villages pilotes de la zone du Karthala.

Comme dans les îles d'Anjouan et de Mohéli, le projet OCB/PNUD a appuyé les communautés locales pour mettre en place un Comité Local de développement durable dans chaque village de la zone du Karthala, soit 13 Comités à Ngazidja et 35 Comités pour l'ensemble des trois îles.

Dans la foulée, le projet OCB/PNUD vient également d'appuyer les villages de chaque zone forestière retenue pour une éventuelle aire protégée (mont karthala, mont Ntringui et mont Mledjelé), pour mettre en place un Comité d'Orienta-tion de Développement Durable (CODD). Tout ce travail se veut cohérent avec les recommandations du colloque inter-



national sur le Karthala, organisé par le PNUD et le Gouvernement des Comores, en novembre 2008.

Recommandations du colloque sur le Karthala

Dans un contexte de vaste chantier, de réduction budgétaire et de temps imparti très limité, plusieurs partenariats formels et informels ont été établis pour plus de synergie et d'efficacité dans les actions de terrain dans les zones d'intervention du projet OCB/PNUD. Il s'agit notamment des partenariats entre le projet « OCB/PNUD » avec le Programme National de Développement humain durable (PNDHD), l'Université des Comores, le programme de travail sur les aires protégées de

la Convention CBD (POWPA), le projet Gestion durable des terres (GDT), le Programme de Micro financement du FEM (SGP) et le projet Engagement Communautaire pour le Développement durable (ECDD). Ces partenaires contribuent d'une manière ou d'une autre, dans la réalisation des étapes importantes de création d'aires protégées.

Pendant les négociations dans les villages pilotes à Ngazidja (Tsinimoipanga, Mboudé-Amboini, Djoumoichongo et Dzahani (Bambao), les communautés ont manifesté également une grande disponibilité exemplaire pour s'exprimer et élaborer une réglementation au niveau local, sur la gestion de

leurs terroirs adjacents à la forêt du Karthala.

Chaque village s'est prononcé favorablement pour réglementer un ensemble d'activités et pratiques jugées destructrices ou pouvant contribuer à la perte de la forêt à jamais. Il s'agit du feu de brousse, l'utilisation des scies électriques, la production de charbon en zone forestière, l'agriculture avec des engrais chimiques, la chasse non contrôlée, l'élevage en zone forestière, la construction de maison, le rejet des déchets solides ou liquide non dégradables et/ou dangereux pour l'environnement.

Comment votre équipe appuie un village pour élaborer un accord de cogestion ?

Suite page 7

Qu'est ce qu'un accord de cogestion et son importance dans une zone comme celle du Karthala ?

Le terme « cogestion » désigne le partage du pouvoir de gestion ou du pouvoir de décision nécessaire au fonctionnement de tout groupe social organisé. Dans ce cas de la zone forestière du Karthala, l'exercice de pouvoir est principalement entre les communautés riveraines et l'Etat en vue d'un partage clair de responsabilité de rôle.

**Comité de rédaction
Habari za Ulanga**

**Ouledi Ahmed
Said Hassani Mohamed
Hachime Abdérémane
Yahaya Ibrahim
Ambadi Issouf
Aboulhouda Youssouf
Photos : Hachime Abdérémane,
François Beudard
Réalisation : Madjuwani**

Opération de sensibilisation dans la gestion durable des déchets ménagers dans la commune pilote de Bandamadji-Itsandra

L'objectif principal de cette sensibilisation est de favoriser l'adhésion des différentes familles d'acteurs au Plan de Gestion rationnelle des déchets

Après la mobilisation basée sur l'approche « Ville Propre » conduite à Itsandra-Mdjini et dans trois quartiers de la ville de Moroni puis récemment à Hamanvou dans les localités de Hahaya et Boenindi, le Programme de Coopération Décentralisé (PCD-UE) s'est retrouvé à Bandamadji-Itsandra ce week-end pour appuyer la commune pilote de cette localité dans le cadre de la mise en œuvre de la Composante « appui à la gestion des déchets ». L'objectif principal de cette sensibilisation est de favoriser l'adhésion des différentes familles d'acteurs au Plan de Gestion rationnelle des déchets proposé par le PCD ainsi que son appropriation.

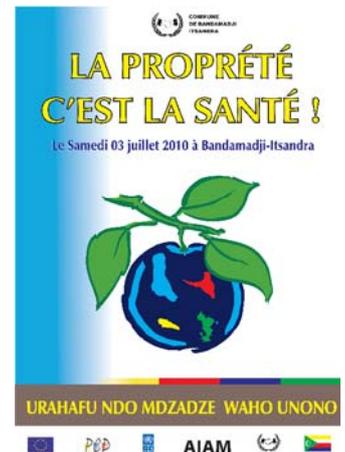
L'opération a démarré dès le vendredi avec la participation de l'Armée nationale de développement (AND) qui a eu à s'atteler au nettoyage du littoral où se situe la digue financée par le programme régional pour la gestion des ressources naturelles (Progeco). L'opération a

aussi bénéficié de l'appui de l'Association Intercommunale de l'Agglomération de Moroni (AIAM), du Projet Gestion Durable des Terres (PNUD). C'est le samedi 3 Juillet 2010 que la commune pilote de Bandamadji Itsandra a pris les choses en main. Ce sont les jeunes qui étaient les plus mobilisés. La route principale qui traverse Bandamadji a été balayée ainsi que le cimetière qui jouxte la grande mosquée de vendredi. Les ruelles du village ont vu passé les balais et se sont fait un toilettage des grands jours.

Dans son allocution, madame le maire de la commune Moïnaéchat Said Isslam, a regretté le peu de mobilisation des femmes, rappelant au pas-

sage qu'elles ont un rôle d'éducatrice non négligeable. Elle les a appelées à se ressaisir pour qu'elles puissent apporter leur appui aux activités de développement. Elle a chaleureusement remercié les jeunes, qui un mois durant, se sont préparés à cet événement. Elle a informé l'assistance des efforts qui sont faits pour que le service de ramassage passe par la commune.

L'école primaire de la commune avait fait les choses en grand, en présentant une chorale, qui a chanté l'hymne national, ce qui a donné une certaine solennité à l'événement, en ce mois de célébration de la fête nationale. Une des élèves, Mohamed Badria, a lu un poème dédié à Bandamadji pour les efforts fournis pour améliorer le cadre de vie des habitants. Ensuite un sketch a été présenté où a été mis en exergue, de façon très drôle et éducative, les différents aspects du traitement des déchets sous forme d'échanges entre jeunes. Prenant la parole, M. Yves Chunleau, le directeur-régisseur du PCD n'a pas manqué de saluer les initiatives de la mairie et a mis l'accent sur le dynamisme de madame le Maire. Il a rappelé que la Mairie a fait sienne, cette maxime, « Aides toi, le ciel t'aidera ». Prenant l'exemple de la



construction de la digue qui peut, dans un futur proche, si on l'aménage dans le sens à y installer des activités génératrices de revenus.

Un des moments forts de cette animation a été la prestation de Bourguiba, un artiste très connu dans le pays et natif de Bandamadji et qui a écrit une chanson spéciale pour la journée de nettoyage. Le groupe folklorique « Sambo-ulanga » de Hantsambou, localité riveraine de Bandamadji, a présenté des danses traditionnelles qui ont été fort appréciées par le public.

Le président de l'AIAM, M. Charif Said Ali, maire de Moroni, a salué le travail mené par madame Moïnaéchat et la disponibilité dont elle fait toujours preuve dans les activités de l'Intercommunale. Il a confirmé que d'ici peu, la commune bénéficiera du service de ramassage des déchets comme cela existe pour les autres participants à cette organisation.

En outre il convient aussi de rappeler pour mémoire que le Document de Stratégie de Coopération et Programme Indicatif National 2002-2007 signé par la Commission Européenne et l'Union des Comores place la priorité sur le renforcement des capacités institutionnelles, notamment en matière de bonne gestion des affaires publiques et d'Etat de droit, le développement rural durable et l'accès équitable aux services sociaux, au travers de la Cellule de gestion du PCD.

Un sanctuaire de la biodiversité des Comores

En avril 2002, les Parties à la Convention se sont engagées afin de parvenir d'ici à 2010, à une réduction significative du rythme actuel d'appauvrissement de la biodiversité aux niveaux mondial, régional et national à titre de contribution à l'atténuation de la pauvreté et au profit de toutes les formes de vie sur Terre. Cet objectif a ensuite été approuvé par le Sommet mondial pour le développement durable et l'Assemblée générale des Nations Unies et a été constitué en tant qu'une nouvelle cible dans le cadre des Objectifs de développement du Millénaire.

Le 3 juin dans l'après-midi s'est tenue à l'Alliance Franco Comorienne de Moroni, une conférence pour présenter le Parc Marin de Mohéli (PMM) dans sa nouvelle configuration. Les conférenciers étaient Fouad Abdou Rabi et François Beudard deux experts qui travaillent au sein du parc marin. D'emblée les conférenciers ont situé le contexte dans lequel le parc a vu le jour. Le PMM a été créé par décret présidentiel le 19 avril 2001. Il englobe le territoire de 10 villages côtiers. Il couvre une surface de 404 Km² englobant les îlots de Nioumachoi et les rochers d'Itsamia. D'une surface importante de mer ouverte jusqu'à l'isobathe de 100 mètres, il prend en compte les bassins versants.

Le Parc Marin de Mohéli est un établissement public à caractère administratif et il est placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'environnement de l'Union. Il est administré par un organe délibérant, le comité de pilotage, et un organe exécutif, le staff du parc.



F. Beudard

Il faut savoir que le PMM englobe une grande diversité d'habitats et d'espèces remarquables qui a justifié son classement.

On trouve dans la zone du parc quelques 45 plages de pontes de tortues. Plus de 200 baleines à bosses qui se relaxent chaque année de juillet à novembre. La présence confirmée mais rare des Dugongs par des pêcheurs.

Une présence permanente de dauphins. On a recensé 91 hectares de mangrove. Les récifs coralliens frangeants bordent la côte et les îlots sur près de 4000 ha ; ils ne dépassent pas 1 km de large.

Si certaines zones sont aujourd'hui très dégradées, les zones encore vivantes de la pente externe révèlent une forte diversité d'espèces inféodées à ces récifs. 820 espèces mari-

nes de poissons ont été recensées pour le moment, dont 485 inféodées aux récifs coralliens. 5 îlots et plusieurs rochers

Le PMM est surtout connu pour la forte participation communautaire au développement local, qui constitue un des piliers de sa conservation. En effet les 10 villages riverains du parc ont adopté une approche participative de cogestion. On trouve un représentant de chaque village et des institutions (état, tourisme, lois) au sein du Comité de Pilotage qui supervise les activités du parc.

Malgré tout cela le parc est confronté à un certain nombre de problèmes dont un manque de ressources humaines, matérielles et financières adéquates.

En effet Le PMM fonctionne actuellement avec un personnel limité et une démotivation des écogardes qui ne peuvent plus assurer leurs fonctions faute de paiement depuis octobre 2006.



François Beudard et Fouad Abdou Rabi à l'Afc

Le PMM ne trouve pas encore de projet pouvant assurer leur paiement à travers les activités de surveillance, suivi et sensibilisation.

Les investissements en matériels et aménagements écotouristiques n'ont pas été assurés à la fin du projet « Conservation de la Biodiversité ». Le PMM ne possède pas de matériels de plongée, de matériels de suivi adéquat, des embarcations motorisées rapide qui peuvent assurer une bonne surveillance... Le PMM est totalement dépendant des projets, ce qui entrave son fonctionnement et la motivation de son personnel dès qu'il ne trouve pas de projets à exécuter. Le dispositif juridique du PMM repose en grande partie sur la capacité des associations villageoises à contribuer à la gestion du Parc. Or ces ONGs villageois connaissent actuellement une démotivation.

Et pourtant le parc ne manque pas d'atouts. On trouve un



F.Beudard

Comité de Gestion et un staff motivés. Il existe un plan de gestion pour 2008-2012 et qui a été revu récemment et qui attend encore le conseil d'autres experts pour être validé. Un manuel de procédure a été élaboré et validé en réunion de Comité de Gestion. Un Plan d'Affaire financé par le PNUD-Comores est entrain d'être finalisé. Un programme d'appui aux organisations communautaires de base pour la protection de la forêt et des bassins versants du PMM est en cours. Un programme de microfinancements du Pnud et du Fonds pour l'Environnement Mondial (Fem) a concentré ses premiers efforts à Mohéli aux communautés du PMM. Une Diversité Biologique riche et des atouts touristiques

Les conférenciers ont définis les besoins urgents du parc. Il s'agit d'officialiser les propositions de revue organisationnelle et institutionnelle du PMM. De sécuriser de façon perma-

nente la prise en charge des écogardes et du responsable du Parc. Assurer une surveillance quotidienne au PMM. Lancer une campagne de communication/sensibilisation pour faire connaître le potentiel du Parc au niveau national, régional et international. Dès que le document « Plan d'affaire du PMM » sera validé, il faudra trouver des financements pérennes pour financer les activités prévues. Et aussi lancer le processus de mise en place d'un Trust Fund spécial Parc Marin de Mohéli. Vaste programme et qui a le mérite d'exister ! On ne peut que souhaiter beaucoup de courage à l'équipe du

parc, qui en cette année internationale de la biodiversité ne ménage aucun effort pour la préservation de notre biodiversité si riche mais aussi si méconnue.



F.Beudard



F.Beudard

Dixième anniversaire de la Fête des Sciences sous l'égide de l'Année Internationale de la Biodiversité

C'est le jeudi 20 mai que s'est tenu à la Faculté des sciences, la cérémonie inaugurale de la fête des sciences. Cette dixième fête des sciences a été aussi l'occasion de l'inauguration de l'herbier des Comores.

L'herbier des Comores est financé par la France dans le cadre du « Projet Sud Expert Plante » qui regroupe quelque vingt deux pays d'Asie, d'Afrique et de l'Océan Indien. Son inauguration marque le début d'un nouveau cycle dans la connaissance et la valorisation de notre biodiversité végétale. Ce projet a permis à la Faculté des Sciences et Techniques de prendre en charge trois docteurs.

Pour les intervenants ces événements constituent un enrichissement et un renforcement des efforts que mènent l'Université et les établissements scolaires et permettront à ces structures de jouer un rôle fondamental dans le développement économique mais aussi dans notre ancrage à l'espace scientifique régional et mondial.

Aussi dans le contexte de la

célébration de l'année internationale de la Biodiversité, ces deux activités viennent se joindre aujourd'hui au monde entier pour marquer la détermination de notre pays à œuvrer pour la sauvegarde d'un patrimoine riche et varié.

En effet, la Convention sur la diversité biologique fait partie des traités phares pour la sauvegarde de l'Environnement issue du Sommet de Rio et que notre pays a ratifié. Il concerne non seulement les problèmes de l'espèce mais également celle des écosystèmes, du patrimoine génétique, ainsi que l'utilisation durable des ressources naturelles. C'est le ministre de l'éducation nationale, de la Recherche, des Arts et de la Culture, le Dr Kamaldine Afraitane, qui a donné le coup d'envoi des cérémonies.

Susciter l'envie de découverte scientifique

En effet, une série de conférences sera lancée et animée par des experts comoriens et étrangers sur différents thématiques.

Pour rappel l'Université des Comores œuvre beaucoup pour la sauvegarde et la valorisation de la biodiversité. Elle a mis en place un Master



Au premier plan, le doyen de la Fac des Sciences

International « développement durable et conservation de la biodiversité » avec ses partenaires de l'Université de Mahajanga, de l'Université de Antananarivo et de l'Université de Turin (Italie). L'herbier des Comores qui vient d'être inauguré est à mettre à son actif.

Elle participe à l'élaboration de la liste rouge des plantes menacées. Elle a mis en place un laboratoire moderne de biodiversité. Toutes ces actions vont dans le sens du renforcement en faveur de la conservation et la valorisation de la biodiversité.

Des stands ont été mis en place pour permettre au public de mieux connaître les inter-

ventions qui sont mis en œuvre dans le cadre de la conservation de notre biodiversité.

Ainsi, les responsables de l'Université placent des grands espoirs pour que cette semaine de festivités puisse susciter l'envie de découverte scientifique et amener nos jeunes à embrasser la carrière scientifique et technique.

La fête des sciences qui a soufflé ses dix bougies constitue, sans aucun doute un signal fort dans ce sens. A la fin de la cérémonie, le ministre Afraitane n'a pas manqué de rendre un hommage appuyé au professeur Said Houssein, le protagoniste de la fête des sciences.



Les autorités lors de l'inauguration



De la gestion décentralisée...

Suite de la page 2

Nous avons constitué une équipe pluridisciplinaire constituée d'experts des projets OCB/PNUD et PNDHD/FIDA, l'Université des Comores, l'Associé au Chargé du Programme environnement du PNUD, le Directeur nationale de l'environnement et des forêts et le Directeur de l'environnement au niveau du Commissariat en charge de l'environnement à Ngazidja.

Cette équipe, une fois dans le village, anime le débat pour motiver les groupes influents dans les décisions au niveau local (le chef ou le maire du village, les notable, l'association de développement local, les femmes) et les principaux groupes socio professionnels (agriculteurs, bucherons, charbonniers, éleveurs) à identifier leurs rôles et responsabilités dans la gestion de la forêt du Karthala, les limites forestières de leurs zones selon leur perception et les actions anthropiques actuelles.

L'équipe incite également ces différents groupes à se prononcer sur les degrés de dangerosi-

té des activités anthropiques en zone forestière et les types de sanction à prévoir au niveau local pour renverser la tendance actuelle d'empiètement des ressources naturelles. De cette réglementation, se distinguent des activités ou pratiques jugées graves, très graves et extrêmement graves. Des amendes allant de 15 000 KMF à 300 000 KMF, sont conclus selon le degré d'infraction, pour une durée très minimale allant de 3 à 10 jours. Ces amendes seront versées dans le compte bancaire du village pour les projets de développement local.

Démotivation

Certains villages sont allés jusqu'à réglementer le vol des produits alimentaires qui constitue aujourd'hui une cause de démotivation pour travailler la terre en milieu rural. Dans ce cas, 25 % de l'amande sera versé dans le compte bancaire villageois et 75 % pour le propriétaire du produit volé.

Le plus grand souci pour ces communautés, c'est de voir les services de l'Etat (les Préfectures, la Gendarmerie et la Justice) les accompagner

dans le processus de redressement des braconniers et malfaiteurs venant de partout avec des scies électriques, par exemple, pour ravager le reste de la forêt naturelle du Karthala pendant que les villages riverains se dotent d'une réglementation au niveau local. C'est dans ce contexte que ces mêmes communautés souhaiteraient voir l'Etat comorien, interdire ou réglementer formellement l'importation des scies électriques et des pièces de rechange, ainsi que l'emprisonnement sévère des récalcitrants. Ce CODD a pour objectif principal de servir de tribune d'expression libre pour tous les villages de la zone du Karthala, pour assurer la concertation entre les parties prenantes, permettant ainsi d'harmoniser les orientations pour le développement durable de l'ensemble de la zone. Le Comité contribue également à l'effort de gérer durablement l'environnement à une échelle plus large que celle du village.

Il a un bureau exécutif très dynamique composé d'un Président, un secrétaire général, un secrétaire général adjoint, une trésorière générale, un contrôleur financier et un chargé de mission et de communication qui est l'interface

entre le Comité et les partenaires. Les autres membres du Comité sont d'office des conseillers techniques dans leurs domaines de compétences respectifs. C'est ce Comité qui aura à assurer, dans un avenir proche, la gestion de l'aire protégée du Karthala, une fois mise en place officiellement par décret présidentiel.

Les prochaines étapes

Il s'agira de confirmer officiellement avec les études scientifiques en cours, les cibles de conservation (les espèces animales et végétale phares à protéger) et le zonage dans la forêt du Karthala. L'équipe doit également poursuivre l'appui des autres villages pour l'élaboration des accords de cogestion, lesquels vont servir de base pour consolider le décret de création de l'aire protégée du Karthala d'ici peu. Parallèlement, l'Université des Comores forme les gestionnaires des aires protégées dans le cadre de son cursus académique et dans des formations ciblées dans le cadre du programme de travail sur les aires protégées de la Convention biodiversité (PoWPA) pour des éco gardes, des éco guides, des secouristes, etc. Certes, le processus est un peu long, mais on y arrivera sûrement.

Mohamed A. MLAZAHAHE
Coordinateur National du projet OCB/PNUD



Les membres du comité sont issus des villages de Tsinimoipanga, Nkourani ya Sima, Mboudé Amboini, Kandzilé, Tsinimoichongo, Djoumoichongo, Daweni, Dzahani, Mboudajou, Ounkazi, Mvouni, Idjikoundzi, Mdjoizi

Qu'est ce qu'un Comité d'Orientation de Développement Durable (CODD) et son rôle?
Le Comité d'Orientation de Développement Durable (CODD) de la zone du Karthala (Photo), est un Comité qui englobe tous les villages qui mènent des activités dans la zone forestière du Karthala. Actuellement, on dénombre 13 principaux villages qui délèguent chacun, deux personnes faisant parti du Comité local pour représenter le village dans le grand Comité de la Zone du Karthala.

De la théorie à l'action

Il y a de cela un mois et demi, une équipe des naturalistes de Mayotte a passé une semaine à Ngazidja où elle a eu à faire des randonnées dans divers coins de l'île et à monter au Karthala en compagnie des guides de Nvuni. Cette équipe était composée de quatorze personnes dont la moitié était des femmes, enseignants à Mayotte. Le président de cette association Michel Charpentier n'est pas un inconnu ici, dans la mesure où il collabore avec le Cndrs et Ulanga. L'ambition de ce partenariat est de faire connaître les recherches menées dans nos îles dans le domaine des sciences de la nature et des sciences humaines, rapprocher les chercheurs et créer des synergies dans le domaine scientifique, valoriser la biodiversité remarquable de

l'archipel et son patrimoine historique et culturel. Rappelons que le président d'Ulanga-Ngazidja a tenu à Mamoudzou (Mayotte) une conférence sur le patrimoine naturel, historique et culturel des Comores. Conférence qui a connu un certain impact.

Biodiversité remarquable

Ces naturalistes se battent pour la promotion de l'environnement. Ils mènent notamment un combat contre la fermeture annoncée de l'Ecomusée de la vanille et de l'Ylang-ylang, faute d'aide publique depuis plus quatre ans. Ce premier musée de Mayotte, vitrine des plantes à parfums, lieu d'événements culturels et centre d'animation pour les jeunes est dans une situation difficile.

À Ngazidja, l'association Ulanga a mis en avant le concept d'écotourisme pour mettre en relief la biodiversité remarquable de nos îles et surtout pour valoriser tout le potentiel issu des ressources naturelles et de paysages qui méritent d'être connus tant par les visiteurs étrangers que de la population locale. L'arrivée des naturalistes dans l'île prouve une fois de plus, l'attrait que joue la présence d'une nature riche et généreuse pour les amoureux de la nature. Il est grand temps que nos politiques prennent enfin conscience de ce patrimoine, qui représente une opportunité réelle de développement, en ce sens qu'elle peut être un vecteur dans le développement local et de renforcement du tissu social. Dans un pays où le verbe est

roi, la politique des petits pas initiés par la société civile comorienne mérite beaucoup plus que de longs discours. Dans ce contexte, certains membres de la société civile, s'interrogent toujours sur l'aboutissement des fonds annoncés lors de la conférence de Doha. Plusieurs mois après, cette grande conférence, l'immobilisme semble avoir pris le pas sur les initiatives. Certaines mauvaises langues se demandent, à tort ou à raison, si la société civile ne serait pas le dindon de la farce ? Wait and see, nous diraient nos cousins britanniques.



A gauche: visite d'un spécimen du coelacanthé à l'exposition universelle de Shanghai. En haut: sur la route du Karthala

FOCUS



Visitez régulièrement notre site web : www.progeco-io.org